

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt sept du mois de janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de Saint Sébastien d'Aigrefeuille se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M MANIFACIER Guy, Maire.

PRESENTS : MANIFACIER Guy, CRESSOT Hubert, OLIVIER Michel, SEVENIER Frédéric, HUCK Monique, PALERMO Marylène, LEROY Francine, BARONE Jeanni, FHAL Claudine, GYSENS Jean-Pierre, CAPLIEZ Christine, WOUAQUET Antoine

ABSENTES EXCUSES : M DELEUZE Alain a donné procuration à M MANIFACIER
Mme DJA DAOUADJI Catherine a donné procuration à M SEVENIER
COQUELET Marie-Paule a donné procuration à M GYSENS

SECRETAIRE DE SEANCE : M WOUAQUET Antoine
Date de la convocation : 20/01/2020
La séance est ouverte à 20 h 30

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du PV de la précédente séance
- 2 – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'établissement public de coopération culturelle Pont du Gard.
- 3 – Vente du tracteur « international »
- 4 – Consultation pour le nettoyage du foyer
- 5 – Création de la Commission extra-municipale PMS et élections des membres
- 6 – Questions diverses

Monsieur le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour des questions supplémentaires suivantes :

- Location logement F4

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité

ACCEPTTE les questions supplémentaires.

D 2020.01.508 – Approbation du PV de la précédente séance
--

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil.

D 2020.01.509 – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'établissement public de coopération culturelle Pont du Gard.

M le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de renouveler la convention de partenariat avec l'EPCC du pont du Gard. Cette convention stipule notamment les engagements réciproques entre les communes gardoises et l'EPCC du pont du Gard, qui fixe les nouvelles modalités d'accès.

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard.

AUTORISE le Maire à la signer.

D 2020.01.510 – Vente du tracteur « international »

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 14/10/2019 M Lambert avait proposé d'acheter le tracteur au prix de 500 €.

Cette transaction n'a pu avoir lieu, ladite délibération est donc caduque.

Une proposition émanant de M Arnal, garagiste propose d'acheter le tracteur au prix de 100 €.

La charrue et le griffon restent propriété de la Commune car les chasseurs sont utilisateurs pour ces outils

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité

DECIDE de vendre en l'état le tracteur au prix de 100 €.

D 2020.01.511 – Consultation pour le nettoyage du foyer

M le Maire informe le conseil que des entreprises de nettoyage ont été consultées pour nous fournir des devis pour le foyer (locaux, vitres, chambre froide). La commune de Générargues a été appelée car cette collectivité possède une machine. Cette dernière n'a pas donné suite.

Les entreprises consultées sont :

	Nettoyage foyer HT	Nettoyage vitres HT	Nettoyage chambre froide HT
SARL Net services	95 €	80 €	40 €
NET CLEAN	150 €	160 €	60 €

ATOUT NET KESTELOOT propose un décrassage complet du foyer au prix de 550 € TTC.

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité

DECIDE de faire intervenir l'entreprise Net Services à compter de ce jour.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

D 2020.01.512-- Location logement

M le Maire informe le conseil que 3 personnes souhaitent louer le petit logement sis au-dessus de la mairie.

Une de ces personnes est dans l'urgence pour trouver un logement car elle vit dans un logement de tourisme.

M le Maire propose au conseil de lui louer le logement F4 au prix du logement F3 en attendant que les travaux de rénovation soient réalisés.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le montant du loyer serait donc de 400.00 €

M le Maire ne prend pas part au vote ni même pour M Deleuze dont il est le mandant, car il connaît une personne désireuse de louer.

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 12 voix pour louer à Mme Bouacid

Et 1 voix pour louer à M Marchetti

DECIDE que le logement sera loué à Mme Bouacid le logement F4 au prix du logement F3 en attendant la rénovation du logement F3, au prix de 400.00 €

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

D 2020.01.513 - Création de la commission extra-municipale PMS

M le Maire rappelle que le Point Multi services est à nouveau sans activité. Il préconise la création d'une commission extra-municipale destinée à réfléchir du devenir du PMS.

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

à l'unanimité

Décide de la création d'une Commission extra-municipale.

Fixe le nombre de personnes siégeant à la commission extra-municipale à 10 personnes

Décide qu'elle sera constituée de 6 personnes extérieures au Conseil Municipal et de 4 conseillers Municipaux dont le Maire qui en sera le Président.

D 2020.01.514 – Constitution de la Commission extra-municipale PMS

M le Maire a envoyé aux Conseillers Municipaux la liste des personnes extérieures au Conseil Municipal ayant postulé pour siéger dans cette commission.

La Commission plénière précédant ce Conseil Municipal propose la liste des personnes ci-dessous :
Mme Rideau Aline, Mme Fabrigoule Marceline, Mme Steinmetz Anne-Marie, Mme Collette Adeline, Mme Sévenier Alice, M Bernard Dominique.

Les membres issus du Conseil Municipal sont :

M Manificier Guy, Mme Leroy Francine, M Barone Jeanni, Mme Coquelet Marie-Paule.

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité

DIT que la commission extra-municipale PMS sera constituée des membres suivants :

Membres extérieurs au Conseil Municipal :

Mme Rideau Aline, Mme Fabrigoule Marceline, Mme Steinmetz Anne-Marie, Mme Collette Adeline,
Mme Sévenier Alice, M Bernard Dominique.

Membres issus du Conseil Municipal :

M Manificier Guy, Mme Leroy Francine, M Barone Jeanni, Mme Coquelet Marie-Paule.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Guy MANIFACIER.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Guy Manificier'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE LESSEPS' and 'FRANCE' around a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the top and left sides of the stamp.